

Conseil communal de Château-d'Ex

*Procès-verbal de la séance du jeudi 23 juin 2016
20h30 - 23h03, Salle du Conseil communal*

Présidence : Mme Yvonne Wespi

Mme la Présidente souhaite la cordiale bienvenue à ce dernier Conseil de législature. Elle accueille les membres du Conseil communal, la Municipalité, Mme la Secrétaire Municipale, MM. les Chefs de service, M. le Député Philippe Randin, ainsi que le public.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

1. Appel

Présent-e-s : 42 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mmes et MM. Michel Berdoz, Maria Dos Santos, Marcel Haumont, Fabrice Isoz, Valérie Isoz, Sonia Ludi, Saskia Mantel-Hoogveen, Didier Morier, Anne-Isabelle Mottier, Nicolas Mottier, Patrice Rossier, Jenny Tille, Denis Zulauff-Wälti

Absent-e-s : Mmes et MM. Bénédicte Delmot Morier, Nicolas Henchoz, Alexandre Randin, Bernadette Rochat-Henchoz, Claude-Eric Rossier

Huissier : M. François Andrey

Scrutateur, Scrutatrice : M. Fred-Paulin Gétaz, Mme Karine Raynaud Rossier

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

Mme la Présidente implore la bénédiction divine sur les travaux et délibérations de ce jour.

Mme la Présidente soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée, qui l'accepte à l'unanimité :

Ordre du jour

1. Appel
2. Correspondances du Bureau
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 3 Gestion et Comptes communaux 2015
6. Préavis No 4 Demande d'autorisation pour la vente de la propriété communale du Peneytan à Château-d'Ex
7. Préavis No 5 Demande de crédit pour l'aménagement d'une nouvelle déchèterie villageoise d'intérêt public, au lieu-dit « Les Bossons d'Embas », en renforcement de la déchèterie intercommunale de la Chaudanne
8. Préavis No 6 Demande d'autorisation pour la vente de terrains en provenance des parcelles communales RF Nos 638 et 451, situées au lieu-dit « L'Etambeau »
9. Propositions individuelles

2. Correspondances du Bureau
Aucune

3. Communications du Bureau

Les communications du Bureau ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.

Mme la Présidente rapporte que, lors d'une discussion concernant le Conseil communal d'installation des nouvelles autorités, M. Roland Berdoz, Préfet, suggère que la nomination des Conseillères et Conseillers à la Présidence, aux Vice-présidences, ainsi que la nomination de la personne chargée du Secrétariat, soient opérées de manière tacite si le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir (possibilité selon la *Loi sur les Communes*, art.11 al.3). Contrairement à d'autres législatifs, notre *Règlement du Conseil communal* (art. 12) adopté le 26 juin 2014 ne fixe pas l'obligation du scrutin individuel secret pour ces fonctions. M. le Préfet mettra toutefois ce point au vote lors de la séance d'assermentation et d'installation du 25 juin prochain.

Mme la Présidente rappelle que le Bureau, dans sa séance du 23 mai 2016, s'était quant à lui prononcé en faveur de l'élection au scrutin individuel secret, ceci principalement pour les raisons suivantes : tradition, solennité et liberté de refuser la candidature proposée. L'élection tacite des membres du Bureau a cependant déjà été utilisée lors du Conseil communal du 25 juin 2015.

4. Communications de la Municipalité

Aucune

5. Préavis No 3 Gestion et Comptes communaux 2015

Avec les documents de convocation, les Conseillères communales et Conseillers communaux ont reçu une annexe explicative concernant le nouveau plan comptable désormais utilisé.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal, pour la clarté de l'annexe fournie (nouveau plan comptable) avec le document de la Gestion et des Comptes communaux 2015.

Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

Pierre-Alain Gorgé, président ; M. Raymond Vuadens, rapporteur
Mmes et MM. Céline Baux, Marika Genton, Fred-Paulin Gétaz, Francine Morier,
Alain Rossier, Lucien Rossier

Séances : 11, 18 et 23 mai, 8 et 15 juin 2016

Séance plénière (Municipalité et Chef-fe-s de service) : 1^{er} juin 2016

Délégation municipale :

Municipalité *in corpore* : MM. Charles-André Ramseier, Syndic, Christian Daenzer,
Eric Grandjean, Eric Fatio, François Jaquillard

Mme Eliane Morier, Greffière

M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal

M. Roland Oguey, Chef du Service des travaux

A. Rapport de la CoGeFi : introduction et commentaires généraux (pp.1-4)

Lecture : M. Raymond Vuadens

Le détail des éléments rapportés par la CoGeFi se trouve dans le rapport envoyé par courriel aux membres du Conseil communal avant la séance de groupe ; ce rapport se trouve sur www.chateaudoex-admin.ch

B. Gestion 2015

Discussion par chapitre

Mme Martine Naegele, Commission du personnel, p.17

Par mesures d'économie, la Municipalité tend à rationaliser les charges en diminuant le personnel. Il lui semble primordial cependant de conserver les acquis ; l'objectif premier n'est à son avis pas de réduire la masse salariale à tous les prix : « faire mieux avec moins » peu avoir un effet négatif sur la motivation des employé-e-s de la Commune.

Mme Martine Naegele souhaite connaître la vision actuelle et future de la politique salariale de l'exécutif.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, rappelle que parmi le train de 10 mesures mis en place dès 2013 (cf. communication municipale au Conseil communal du 07 décembre 2013) figure l'objectif de rationalisation au niveau du personnel, sans prêter les postes en place.

M. le Syndic confirme que ces mesures d'économie sont indispensables et qu'elles doivent être poursuivies.

Mme Sonia Rosat, Conclusions, p.78

Le montant indiqué à titre de revenus n'est pas de CHF 125'523, mais de CHF 123'523 (excédent de revenus).

M. Charles-André Ramseier, Syndic, confirme.

La parole n'est plus demandée.

C. Comptes communaux 2015 Discussion par page

Totaux Voir la partie « Analyse des finances communales & graphiques »

Revenus CHF 23'722'937 | **Charges** CHF 23'599'414 | **Excédent de revenu** CHF 123'523

La parole n'est pas demandée.

D. Rapport de la CoGeFi : conclusions et appréciations générales (pp.9-10)

En annexe, le rapport CoGeFi détaille la liste des crédits accordés, point de situation au 31.12.2015

La CoGeFi préavise favorablement et à l'unanimité de ses membres le Préavis 03-2016.

E. GESTION ET COMPTES 2015**Discussion générale**

Mme Véronique Jaquillard demande si, à l'avenir, la CoGeFi pourrait faciliter le repérage des chapitres et des comptes mentionnés dans son rapport en indiquant, dans l'ordre, le numéro de chapitre puis celui du compte.

M. Raymond Vuadens, informe l'Assemblée que la CoGeFi avait reçu instruction de présenter les comptes selon la formule inaugurée dans ce rapport du 15 juin 2016. Mais il sera tenu compte de la remarque pour la suite.

M. John Bertholet relève l'endettement par habitant-e de CHF 11'775 (endettement net/hab. CHF 9'678), chiffre mentionné à la page "Analyse des finances communales - montants par habitant", Bilan fin d'année, 2e ligne (document Gestion et Comptes communaux 2015).

M. Claude Schnegg constate pour sa part la bonne santé financière de la Commune avec, contrairement aux prévisions budgétaires, un bénéfice et des amortissements supplémentaires. Ces « chiffres noirs » ne compensent certes pas l'endettement, qui doit selon lui désormais faire l'objet d'une réflexion prioritaire.

La parole n'est plus demandée.

F. Vote

Le Préavis 03-2016 est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'CEX

- vu le préavis municipal No 03/2016 du 10 mai 2016 ;
- ouï le rapport de la commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A. D'approuver les comptes communaux 2015 tels que présentés.
- B. De donner décharge à la municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

Rapport CoGeFi ½ journée technique 2016 : lecture et discussion

Mme la Présidente donne la parole à M. Pierre-Alain Gorgé, Président de la CoGeFi, pour la lecture du rapport de la CoGeFi concernant la demi-journée technique 2016 : Nouveau Collège Henchoz, Dégâts causés par la foudre sur le Collège principal, Stations de pompage des eaux usées.

Discussion

M. Eric Fatio, Municipal, précise que, outre les Municipaux en charge des écoles et des finances des trois Communes damounaises, sont également membres de la commission de construction du Nouveau Collège Henchoz : M. Christian Daenzer, Municipal, ainsi que Mme Marina Andres, Directrice de l'Etablissement scolaire du Pays-d'Enhaut.

La parole n'est plus demandée.

6. Préavis No 4 Demande d'autorisation pour la vente de la propriété communale du Peneyсан à Château-d'CEX

Commission :

M. Colin Rossier, 1^{er} membre ; Mme Nancy Chamorel, rapporteure
Mme et MM. Michel Berdoz, Patrick Girardet, Martine Naegle

Délégation municipale :

MM. Christian Daenzer et Eric Fatio

Présence de Mme Yvonne Wespí, Présidente du Conseil communal.

Rapport de Commission - séance 06 et 09 juin 2016
Lecture : Mme Nancy Chamorel

Comme expliqué dans son rapport, la Commission chargée d'étudier le Préavis 04-2016 s'oppose au fait que le montant de la vente de ce chalet soit affecté aux réparations du toit du Collège principal (dégâts de foudre); elle s'oppose également à l'attribution de ce montant au fond d'entretien des bâtiments et propose qu'il contribue à la diminution de la dette communale.

Amendement de la Commission (signé par M. Colin Rossier)

La Commission propose d'amender la décision votée par l'Assemblée afin de

supprimer le deuxième alinéa du « décide » stipulant l'attribution du montant de la vente au compte No 9282.005 "Fonds d'entretien des bâtiments communaux".

En conclusion, trois commissaires sont favorable au Préavis 04-2016 amendé, contre deux avis négatifs.

Discussion

M. Christian Daenzer, Municipal, prend note du manque de précision au niveau des éléments financiers fournis à la Commission. Il précise encore qu'en 1^{er} page du préavis, il faut supprimer deux lignes reportées par erreur (« Accès, place privée, 586 m² » et « Champ, pré, pâturage, 2'302 m² »).

M. Christian Daenzer, Municipal, précise que la Municipalité est d'accord avec l'amendement de la Commission, déposé par M. Colin Rossier.

M. Pierre-Alain Gorgé souhaite obtenir des précisions quant aux raisons pour lesquelles l'affectation au fonds d'entretien des bâtiments communaux devrait être supprimée.

M. Colin Rossier indique que la Commission a identifié plusieurs raisons, qu'il résume ici en sa qualité de 1^{er} membre : éviter que le produit de la vente ne soit lié à un prochain préavis (réfection du toit du Collège principal), éviter que l'amortissement ne péjore l'exercice comptable de l'année au cours de laquelle, cas échéant, la vente sera effectuée. Enfin, si l'affectation du montant de la vente est supprimée, cela laisse la liberté à la Municipalité de décider de l'utilisation de ce revenu.

Mme Céline Baux soutient le préavis amendé afin de permettre à la Municipalité de concrétiser cette vente sans devoir repasser devant le Conseil communal. La vente d'un objet du patrimoine communal qui rapporte (location, voir compte 3528) ne va pas de soi pour les membres de la CoGeFi, mais le prix préconisé pour la vente est intéressant. Par contre, elle redoute que si la vente ne s'effectue pas rapidement, la Commune perde un revenu potentiel généré par la location de l'appartement du 1^{er} étage. Mme Céline Baux demande donc que la Municipalité revoie la situation si aucune offre ne se présente.

M. Véronique Jaquillard demande quelle sera la position de la Municipalité si des offres inférieures au montant prévu sont présentées ou si plusieurs offres sont présentées. Mme Véronique Jaquillard rappelle en outre que la situation du logement dans la région est difficile (manque de logement, loyers élevés). Elle estime que l'exécutif doit veiller à favoriser des habitant-e-s de la région.

Au cas où la Municipalité entre en matière pour une offre inférieure à CHF 1,2 millions, Mme Véronique Jaquillard émet le vœu qu'une caution stipule sur l'acte notarié que ce chalet est destiné à la résidence primaire (établissement officiel dans la région).

M. Christian Daenzer, Municipal, précise que la Municipalité a fixé le prix de vente minimum à CHF 1,2 millions. Si la vente à ce prix ne s'avère pas possible, cet objet sera laissé en location. Et si plusieurs offres sont présentées, la Municipalité vendra « au plus offrant ».

La Municipalité n'est pas motivée par la vente d'éléments de son patrimoine, mais elle estime qu'il s'agit d'une nécessité au vu de l'état des finances communales.
La Municipalité fera effectivement le point dans 5 à 6 mois : l'objectif est de tirer un revenu de ce chalet.

M. Christian Daenzer estime par ailleurs qu'une cautèle stipulée dans le contrat de vente représente une contrainte trop forte qui ne permet pas d'en demander un bon prix.

M. Patrick Girardet est d'avis qu'en cas d'acceptation de ce préavis puis de vente de ce chalet, il faut utiliser le revenu pour diminuer l'endettement ou pour opérer un investissement en vue d'un retour financier. Il est plutôt défavorable à la vente de ce bâtiment, estimant que le revenu de la location est intéressant et qu'à l'avenir, peut-être, un bénéfice plus important pourrait être retiré de la vente.

M. Christian Daenzer, Municipal, rappelle que si ce chalet n'est pas vendu, il engendrera des frais : des investissements sont à prévoir pour son entretien étant donné son âge. Il n'est pas certain non plus que la vente soit plus favorable dans quelques années.

M. Jean-Louis Rossier affirme quant à lui sa satisfaction, que ce soit pour un projet de vente, ou pour la poursuite de la location s'il n'y a pas d'acquéreur ou d'acquéreuse. Le prix de vente prévu par ce préavis correspond au prix du marché et il s'agit d'une opportunité pour la Commune. Pour les gens de la région, d'autres instruments existent, tels qu'un DDP par exemple (droit de superficie distinct et permanent, *Code civil, art.655*).

M. Colin Rossier rappelle que le revenu généré par cette vente contribuera de toute manière à réduire la dette, déjà du fait d'être versé sur le compte courant. Ensuite, en fonction du bouclage de l'exercice comptable, le produit de cette vente peut contribuer au paiement d'amortissements, ce qui contribue également au désendettement.

La parole n'est plus demandée.

Vote de l'amendement

Conformément à l'art. 74 al.4 du Règlement du Conseil communal, Mme la Présidente rappelle que le vote sur un amendement laisse toujours entière la liberté de voter sur le fond.

L'amendement de la Commission est accepté à la majorité, moins 2 avis contraires.

Vote

Le Préavis 04-2016 amendé est accepté à la majorité, 5 avis contraires et 1 abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'CEX

- vu le préavis municipal No 04/2016 du 10 mai 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e amendé

- D'autoriser la municipalité à vendre la propriété communale du Peneyсан à Château-d'CEX pour un montant minimum de CHF 1'200'000.00.

~~D'attribuer le montant de la vente au compte No 9282.005 «Fonds d'entretien des bâtiments communaux».~~

- **D'autoriser** la municipalité à signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

7. Préavis No 5 Demande de crédit pour l'aménagement d'une nouvelle déchèterie villageoise d'intérêt public, au lieu-dit « Les Bossons d'Embas », en renforcement de la déchèterie intercommunale de la Chaudanne

Commission :

M. Alexandre Randin, 1^{er} membre ; M. Xavier Ecoffey, rapporteur
Mme et MM. Marcel Haumont, Bernadette Rochat-Henchoz, Denis Zulauff-Wälti

Délégation municipale :

MM. Charles-Abram Favrod-Coune, Stéphane Henchoz
M. Roland Oguey, responsable du Service des travaux

CoGeFi :

Pierre-Alain Gorgé, président ; Mme Céline Baux, rapporteure
Mmes et MM. Marika Genton, Fred-Paulin Gétaz, Francine Morier,
Alain Rossier, Lucien Rossier, Raymond Vuadens

Rapport de Commission - séance 07 juin 2016

Lecture : M. Xavier Ecoffey

La Commission se prononce favorablement au Préavis 05-2016, par 4 voix favorables et 1 abstention.

Rapport de la CoGeFi - séance 15 juin 2016

Lecture : Mme Céline Baux

La CoGeFi n'est pas convaincue du bien-fondé économique de ce préavis ; cependant, le plafond d'endettement autorisant cette dépense, c'est à la majorité de ses membres moins deux avis contraires que la CoGeFi approuve le Préavis 05-2016.

Discussion

M. Charles-Abram Favrod-Coune, Municipal, donne un complément d'information - sous réserve d'approbation par le Grand Conseil : la commission chargée d'étudier les motifs et le projet de loi modifiant la *Loi sur la gestion des déchets* (LGD) a approuvé la poursuite du subventionnement aux installations et la participation aux frais de sensibilisation du public. En cas de validation des crédits-cadres par le parlement cantonal, le projet prévu par le Préavis 05-2016 pourrait tableer sur une participation cantonale de près de CHF 60'000 (subvention à 15%).

Communiqué Conseil d'Etat du 08.02.2016 à ce sujet :
www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/dge/fichiers_pdf/com-160208-d%C3%A9chets.pdf

Mme Véronique Jaquillard souhaite savoir si le Canton entre en matière pour un subventionnement même si la déchetterie est déjà réalisée.

M. Charles-Abram Favrod-Coune, Municipal, confirme que s'agissant de la réalisation d'une nouvelle déchetterie, une subvention sera attribuée - sous réserve de la décision du Grand Conseil (cf. plus haut).

M. Raymond Vuadens a été surpris de constater que le taux le plus élevé de collectage se situe à la déchetterie des Monnaires (Motel) (cf. Préavis, tableau 1 p.2). Le nouveau centre de collectage prévu aux Bossons d'Embas permettra-t-il d'absorber le report de ces importants tonnages, voire de futurs tonnages consécutifs à la fermeture éventuelle d'autres déchetteries (Petit Pré, Les Granges notamment) ?

M. Charles-Abram Favrod-Coune, Municipal, assure que ce projet devrait permettre d'assumer ces quantités. Reste encore à observer la fréquence du trafic motorisé, préoccupation évoquée par des résidant-e-s du quartier des Bossons d'Embas.

M. Alain Rossier avait dans un premier temps refusé le préavis (CoGeFi). Suite à la discussion nourrie qui a eu lieu lors de la séance de son groupe, il est d'avis qu'il faut soutenir cette nouvelle déchetterie, mais qu'en même temps la Municipalité doit avoir le courage de supprimer les déchetteries des Granges et du Petit Pré. Il relève que la déchetterie située au Motel est facile d'accès et permet facilement de manœuvrer, ce qui est moins le cas du site des Bossons d'Embas. La Municipalité a-t-elle réfléchi à la parcelle communale située au Fragnolet, qui sert parfois de parking lors de manifestations importantes, mais qui serait facile d'accès et assez vaste pour accueillir un site de collectage ?

M. Charles-Abram Favrod-Coune, Municipal, confirme que ce lieu fait partie des endroits envisagés. Mais il n'a pas été retenu pour raison esthétique : une déchetterie à cet endroit (entrée du village) donnerait une image peu engageante. D'autre part, le site des Bossons d'Embas est mieux centré, notamment pour les personnes qui n'ont pas de véhicule. L'accès et les manœuvres seront possibles selon les plans prévus.

Mme Céline Baux estime que l'acceptation de ce préavis dépend de la politique municipale des déchets. Elle abonde dans le sens de M. Alain Rossier et souhaite obtenir, prochainement, confirmation de la suppression d'autres déchetteries, ceci afin d'éviter une augmentation importante des frais de nettoyage et de supprimer les nuisances de la déchetterie du Petit Pré (désordre, odeurs, liquides, etc.). Mme Céline Baux suggère d'appliquer la fermeture nocturne dès la mise en fonction de la nouvelle déchetterie et souhaite savoir s'il y a eu des oppositions lors de la mise à l'enquête.

M. Charles-Abram Favrod-Coune, Municipal, ne se prononce pas au sujet des intentions futures de la Municipalité étant donné qu'il termine son mandat le 30 juin 2016. Il estime que le projet présenté ici garantit une déchetterie de qualité, en remplacement de la déchetterie du Motel considérée dès le départ comme provisoire.

La déchetterie des Bossons d'Embas ne modifiera probablement pas les coûts du système : amortissement les premières années puis diminution éventuelle de la taxe forfaitaire (cf. Rapport CoGeFi Préavis 03, Administration : Gestion des déchets, p.3).

M. Charles-Abram Favrod-Coune suggère de valider ce préavis, de construire cette déchetterie, puis de faire le point dans 2-3 ans sur la politique de gestion municipale des déchetteries, avec les données quant aux utilisations des lieux de collectages.

Une opposition lors de la mise à l'enquête concernait l'horaire de la fermeture nocturne (souhait : fermeture à 20h). Cette question est liée au Règlement communal de police. La Municipalité a répondu qu'en cas de gêne pour le voisinage, elle entrerait en matière.

M. Jacques Henchoz rappelle l'ampleur de la polémique liée à la suppression du ramassage par le camion poubelle. Il a observé que de nombreuses personnes amènent leurs déchets à la déchetterie du Motel à pieds, avec des remorques ou autre. Il estime que

la Municipalité doit veiller à maintenir quelques centres de collectage au village, afin d'éviter à ces personnes de devoir traverser le village pour se débarrasser de leurs déchets.

M. Fred-Paulin Gétaz expose plusieurs réflexions par rapport à la gestion des déchets :

- au niveau économique, il constate que la déchetterie de La Chaudanne est largement sous exploitée, alors qu'il s'agit d'un centre bien conçu, accessible et propre ; la gestion intercommunale devrait générer des économies d'échelle.
- au niveau sanitaire, il estime que les déchetteries situées dans le village causent de multiples nuisances : bruits, odeurs nocives, dépôts insalubres, trafic, prolifération de microbes, parasites et autres insectes et animaux, autant d'effets négatifs pour les personnes qui résident ou qui travaillent dans ces quartiers.
- au niveau géographique, il rappelle que les zones centres doivent être valorisées pour l'habitation et pour certaines activités (exigences de la Loi sur l'aménagement du territoire).
- historiquement, il rappelle que les déchets ont de tout temps été évacués hors des zones de vie ; le camion poubelle permettait d'évacuer les déchets proprement.

M. Fred-Paulin Gétaz détaille encore les effets négatifs de la déchetterie ouverte du Petit Pré, qu'il qualifie de catastrophe sanitaire, et conclut en établissant les liens entre politique des déchets, santé publique et qualité de vie.

Pour toutes ces raisons, il ne soutiendra pas ce préavis.

La parole n'est plus demandée

Vote

Le Préavis 05-2016 est accepté à la majorité des membres présent-e-s, moins 11 avis contraires et trois abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 05/2016 du 11 mai 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- D'autoriser la municipalité à aménager une nouvelle déchetterie villageoise d'intérêt public sur la parcelle communale RF No 530, située au lieu-dit « Les Bossons d'Embas », en renforcement de la déchetterie intercommunale de la Chaudanne.
- D'octroyer, à cet effet, un crédit de CHF 415'000.00.
- De financer ce montant par la trésorerie générale ou par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.
- D'amortir :
 - le montant de CHF 415'000.00 par un prélèvement au compte No 9280.003 « Fonds affecté ordures ménagères » de CHF 391'779.56
 - le solde de CHF 23'220.44, sur une période d'une année, la première fois au budget 2017. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 580.00, selon les conditions actuelles.

- 8. Prévis No 6** Demande d'autorisation pour la vente de terrains en provenance des parcelles communales RF Nos 638 et 451, situées au lieu-dit « L'Etambeau »

Commission :

Mme Armelle Morier, 1^{ère} membre ; M. Maxime Lenoir rapporteur
Mme et MM. Fernando Ferreira, Valérie Isoz, Jean-Louis Rossier

Délégation municipale :

MM. Charles-André Ramseier, Syndic, et M. Christian Daenzer

Présence de Mme Yvonne Wespi, Présidente du Conseil communal.

Rapport de Commission - séance 07 juin 2016

Lecture : M. Maxime Lenoir

La commission se prononce favorablement, à l'unanimité de ses membres, au sujet du Préavis 06-2016.

Discussion

Mme Isabelle Favrod-Coune, concernant la participation de M. Peter Kalwitzki (CHF 50'000) au crédit d'étude du PPA L'Etambeau (Préavis 02-2010, PPA = Plan partiel d'affectation), le préavis mentionne (p.2, dernier paragraphe) « qu'il y aura lieu encore de trouver une solution quant au montant qu'il a investi », si la clinique privée n'était effectivement pas réalisée. Cette phrase laisse entendre que rien n'a été convenu ; cela signifie-t-il qu'il sera purement et simplement remboursé ?

M. Christian Daenzer, Municipal, informe de la position municipale : il s'agissait du projet de l'investisseur, et s'il ne se réalise pas, la responsabilité lui en incombe ; la Commune n'est pas tenue de lui rembourser le montant de sa participation au crédit d'étude du PPA. Formellement, il s'agit encore de mener les discussions avec cet investisseur à leur terme, à ce sujet ainsi qu'au sujet de la parcelle qui lui a été vendue en 2015 derrière le Bâtiment communal (cf. Préavis 05-2015). Par rapport à la discussion qui a eu lieu au sein de la Commission ad hoc, M. Christian Daenzer confirme l'intention de la Municipalité d'inscrire un droit de réméré (droit de rachat par le vendeur) dans l'acte de vente. Ainsi, au cas où l'un ou l'autre des projets ne devait pas se réaliser, la Commune sera en droit de racheter le terrain au même prix à l'acquéreur.

Mme Céline Baux avait préparé un amendement demandant qu'un droit de réméré soit intégré à l'acte de vente ; ceci ayant été confirmé par la Municipalité, elle ne le déposera donc pas.

M. Raymond Vuadens relève qu'au groupe socialiste, les discussions allaient dans le sens du soutien à ce projet. Le secteur de la santé représente en effet un secteur économique essentiel (18% des emplois = 381 postes de travail) et un facteur, essentiel aussi, pour la qualité de vie (soins, établissements ou accompagnement médico-sociaux). Il relève également l'appui particulier du Conseil d'Etat au Pôle Santé du Pays-d'Enhaut, et notamment du chef de département concerné, M. Pierre-Yves Maillard.

Mme Céline Baux souligne également l'importance de soutenir les fondations engagées dans ce projet. Elle relève que la participation financière communale est importante, et que les travaux d'équipement de ces parcelles et d'amélioration de leurs accès engendreront encore des dépenses : le trafic motorisé va certainement augmenter dans cette zone.

M. Christian Daenzer, Municipal, rappelle que lors de l'établissement du PPA, une étude des circulations avait été réalisée. Il en résulte qu'avec un nouvel accès à l'Ouest et un accès à l'Est, la situation sera adaptée et ne nécessitera pas trop de frais.

La parole n'est plus demandée

Vote

Le Préavis 05-2016 est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 06/2016 du 24 mai 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **D'autoriser** la municipalité à vendre, en faveur de la Fondation Praz-Soleil, une surface de terrain en provenance de la parcelle communale RF No 638, située au lieu-dit « L'Etambeau », d'environ 3'850 m² au prix de CHF 200.00/m² et d'environ 3'995 m² au prix de CHF 60.00/m².
2. **D'autoriser** la municipalité à vendre, en faveur de la Fondation Cogest'Ems, une surface de terrain en provenance des parcelles communales RF Nos 451 et 638, toutes deux situées au lieu-dit « L'Etambeau », d'environ 3'000 m² au prix de CHF 350.00/m².
3. **D'autoriser** la municipalité à signer tous les actes et écritures nécessaires à ces transactions.

9. Propositions individuelles

M. John Bertholet évoque les Forts de la Braye (Préavis 14-2011, Conseil du 23.06.2011), dossier qu'il avait étudié en tant que membre de la Commission ad hoc. Il demande où en est actuellement la situation et si les Forts représentent un potentiel intéressant, sachant que La Braye est un lieu consacré aux activités de loisirs et qu'il fait également l'objet des projets *Edelweiss Paradise* et *Place ludique d'apprentissage du ski et 4 saisons* (PLADS).

Mme Francine Morier donne lecture des notes de la CoGeFi concernant les ouvrages militaires de La Braye (séance plénière, 1^{er} juin 2016). En résumé : la Municipalité a décidé de renoncer à l'achat de ces forts militaires. La transaction avortée, due au manque de clarté et aux difficultés liées à l'entreprise initialement intéressée, fait l'objet d'un conflit juridique qui n'est pas encore terminé. Cette affaire a déjà engendré des dépenses pour la Commune : frais d'avocat et factures d'électricité payées depuis 2011. La Municipalité est en cours de tractation avec *armasuisse Immobilier*, propriétaire (Confédération), espérant se faire rembourser les frais d'électricité (CHF ~ 22'000).

M. Charles-André Pfister, d'après des informations obtenues auprès du Département fédéral de la défense, les forts de la Braye n'ont aucune valeur historique. D'autre part, il constate que plusieurs éléments de fortification sont ouverts au public en Suisse et représentent un intérêt historique supérieur.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, ajoute que l'impact touristique est peu élevé, la rentabilité de ce type de lieu étant nulle. Il cite pour confirmer ses dires l'exemple du Fort militaire de Pré-Giroud à Vallorbe (non rentable) ainsi que le Pyromin Museum à Corbeyrier (actuellement fermé).

M. Colin Rossier, 1^{er} membre de la Commission chargée d'étudier le Préavis 04-2016, a réalisé que la Commission a consacré la grande majorité de ses deux séances à l'étude des éléments financiers, sans compter les nombreux échanges de téléphones et de courriels. Les Commissaires auraient dû discuter et se prononcer sur le bien-fondé du préavis (vendre ou non le Peneyсан).

M. Colin Rossier émet le vœu suivant, au cas où un tel processus n'existe pas déjà : que la Municipalité mette en place un processus d'élaboration des préavis : responsabilité, rédaction, contrôle, signature, afin qu'ils passent dans tous les dicastères et que l'ensemble des Municipaux soient au courant des éléments développés par le préavis.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, confirme que ce processus doit encore être mis en place. Il informe par ailleurs qu'initialement, la Municipalité souhaitait uniquement présenter ce soir le préavis concernant la gestion et les comptes 2015. Cependant, au vu de l'agenda et des opportunités du moment, la Municipalité a rapidement préparé les trois autres préavis afin de pouvoir les traiter lors de cette séance.

M. Claude Schnegg - en sa qualité de Chef de projet du Pôle Santé depuis le 1^{er} octobre 2015 et au nom des Fondations Praz-Soleil et Cogest'Ems - remercie le Conseil communal pour son approbation du Préavis 06-2016, qui représente une opportunité majeure pour la région étant donné l'importance de ce projet sur le marché du travail régional.

Mme Sonia Rosat, au sujet de la place située à l'est du Chalet, demande si le skate parc sera rétabli une fois les « conteneurs scolaires » ôtés.

M. Eric Fatio, Municipal, confirme que le skate parc sera remis en état.

M. Xavier Ecoffey, exprime sa reconnaissance au nom de la Colonne de secours du Pays-d'Enhaut pour l'augmentation de la somme versée annuellement par les trois Communes du Pays-d'Enhaut. Ce montant permettra d'acquérir du matériel et de soutenir les conducteurs de chiens d'avalanche et de recherche. Cet organisme fait partie de la chaîne du sauvetage active au Pays-d'Enhaut ; il est basé sur le bénévolat, les intervenant-e-s sont rétribué-e-s uniquement pour leurs interventions. **M. Xavier Ecoffey** rappelle également que le matériel utilisé pour les exercices et les interventions est en grande partie privé.

Mme Véronique Jaquillard demande à la Municipalité de réfléchir à la possibilité pour les trois conducteurs de chiens de secours et d'avalanche de pouvoir aménager leur temps de travail pour accomplir les missions de sauvetage.

Mme Véronique Jaquillard a par ailleurs constaté d'importants mouvements de machines de chantier dans la zone du Perrex (déplacement de la terre végétale). Que se passe-t-il ?

M. Christian Daenzer, Municipal, rappelle que cette zone est soumise à un PPA en vue de la construction de trois chalets : il s'agit de la poursuite des travaux.

M. Christian Daenzer convie l'Assemblée à :

- la séance d'information publique, le 24 juin, au sujet du PPA « Modification du plan d'extension des zones : Hameau La Lécherette » dans le cadre de la mise à l'enquête publique (10 juin - 09 juillet) ;
- l'Assemblée générale de l'Association de l'Hôpital du Pays-d'Enhaut, le 30 juin, qui traitera notamment du futur de cet établissement.

M. François Jaquillard, Municipal, informe que l'exécutif a décidé d'appliquer la même politique pour les conducteurs de chiens d'avalanche et pour les pompiers : les exercices sont effectués sur leur temps de congé ; le temps dédié aux interventions durant les heures de travail n'est pas compensé.

M. Charles-André Pfister, 1^{er} vice-président, au nom du Conseil, souhaite adresser ses félicitations et remerciements à **Mme Yvonne Wespi** pour son année de présidence. Son style calme et souverain, sa bienveillance et son sens du devoir, son souci du travail bien fait et sa vision d'ensemble ont été très appréciés par l'ensemble des autorités communales. Il transmet ses vœux les meilleurs à **Mme Yvonne Wespi**, ainsi qu'un magnifique bouquet de fleurs et un « diplôme d'excellence » signé par les membres du Bureau.

M. Charles-André Pfister rend également hommage à **M. Charles-Abram Favrod-Coune**, Municipal sortant, pour ses cinq années de travail et d'engagement au service de la communauté.

En cette fin de législature, **M. Charles-André Pfister** remercie également **M. l'Huissier**, et **Mme la Secrétaire du Conseil** pour leur travail.

Mme la Présidente remercie vivement **M. le Vice-Président** pour sa généreuse intervention.

Mme Céline Baux souhaite remercier les quatre commissaires sortant-e-s de la CoGeFi pour tout le travail effectué : **Mmes Marika Genton** et **Francine Morier**, **MM. Pierre-Alain Gorgé** et **Lucien Rossier**. Leurs compétences et leur personnalité ont contribué à former une bonne équipe, qui a œuvré au mieux pour le bien de la Commune, en bonne entente avec la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur attention et pour la qualité des discussions de ce soir.

En conclusion de cette séance de la législature 2011-2016, **Mme la Présidente** souhaite partager les éléments suivants :

À **M. Charles-Abram Favrod-Coune**, Municipal sortant, elle adresse ses sincères et chaleureux remerciements pour tout le travail accompli durant cette législature, avec motivation et engagement, et ceci jusqu'à la dernière minute. Elle souligne sa finesse, son sens de la répartition et son humour qui ont caractérisé ses interventions aux séances du Conseil.

À **M. le Syndic**, **MM. les Municipaux**, à **Mmes les Conseillères** et **Messieurs les Conseillers sortant-e-s** ou **réélu-e-s**, aux collègues du Bureau durant ces 4 dernières années, à **M. l'Huissier** et à **Mme la Secrétaire du Conseil**, **Mme Yvonne Wespi** adresse également ses vifs remerciements.

Un merci tout particulier au **personnel du greffe et de l'administration communale**, avec qui elle a eu l'occasion, à maintes reprises, de collaborer durant son année de présidence, qui fut également année des élections communales.

Elle remercie également chaleureusement l'ensemble du **personnel communal**, **Chef-e-s de services et employé-e-s** pour leur travail. **Mme Yvonne Wespi** souligne que les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès de la population damounaise ont mis en lumière

la très bonne appréciation de ces services, tant par les habitant-e-s que par les résident-e-s secondaires.

Mme Yvonne Wespi souhaite partager, au sujet de la politique en général, des mots écrits par un auteur, célèbre notamment pour ses romans policiers, décédé l'an dernier :

« La responsabilité du choix, c'est aussi oser décider de quel côté on se situe dans une société injuste, traversée de conflits et marquée par l'indignité. C'est pourquoi nous sommes tous des êtres politiques, que nous le voulions ou non. Nous vivons dans une dimension politique fondamentale. Par le fait même d'exister, nous passons un contrat avec tous nos contemporains, mais aussi avec les générations futures.

(...) Avoir la possibilité de choisir ce à quoi on souhaite consacrer son existence est un grand privilège. Pour la très grande majorité des habitants de la planète, la vie est fondamentalement une affaire de survie, dans des conditions dramatiques.

Il en a toujours été ainsi de notre espèce. Manger ou être mangé, se protéger contre les prédateurs, les ennemis, les maladies. Faire en sorte que sa progéniture survive et soit aussi bien armée que possible pour affronter l'existence qui l'attend. Au cours des millénaires, très rares sont ceux qui ont pu se consacrer à autre chose qu'à la survie. Ils n'ont certes jamais été aussi nombreux qu'aujourd'hui. La moitié de l'humanité, de nos jours, vit encore sans aucune possibilité de choix. »

Henning Mankel : *Sable mouvant. Fragments de ma vie.* Seuil, 2015, p. 123

Pour terminer, Mme la Présidente partage ce cri du cœur :
« C'est un bonheur de vivre ici - cultivons-le ! »

Il est 23h03 lorsque Madame la Présidente clôture cette séance.

Yvonne Wespi
La Présidente
Yvonne Wespi



Myriam Stucki Tinouch
La Secrétaire
Myriam Stucki Tinouch

30 juin 2016 : FIN DE LA LEGISLATURE 2011-2016